

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

[C - 2004/27214]

Carte constituant l'annexe de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 adoptant définitivement la révision du plan de secteur de Charleroi en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte à Pont-à-Celles (Viesville et Luttre) (planche 46/3S) publié au *Moniteur belge* du 13 août 2004, pp. 60599 et suivante

